**Zeitschrift:** Der Heilmasseur-Physiopraktiker : Zeitschrift des Schweizerischen Verbandes staatlich geprüfter Masseure, Heilgymnasten und Physiopraktiker = Le praticien en massophysiothérapie : bulletin de la Fédération suisse des praticiens en massophysiothérapie

**Herausgeber:** Schweizerischer Verband staatlich geprüfter Masseure, Heilgymnasten und Physiopraktiker

**Band:** - (1942)

**Heft:** 1

**Nachruf:** Philippe Favre : 29 janvier 1876 - 22 févier 1942

**Autor:** Leibacher, Otto

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

seine Erfahrung gingen weit über den Durchschnitt hinaus. Er war sehr gesucht und seinen Patienten ein hingebender Helfer und Berater, überall unterstützt und begleitet von seiner lieben Gattin. Wer ihn näher kannte, schätzte seine lautere Art und seinen gesunden Humor. Am 2. Februar ereilte ihn ein Hirnschlag, dem nach kurzem Krankenlager ein zweiter folgte und anschließend eine Lungenentzündung. Flüsternd entbot er seinen Verbands-Kollegen die letzten Grüße. Wir wollen ihm ein treues Andenken bewahren. O. L.

## Briefkasten

Unter dieser Rubrik veröffentlichen wir Fragen und Antworten von allgemeinem Interesse. Andere Fragen werden auf brieflichem Wege beantwortet. Fragen sind bis zum 20. des zweiten Monats eines Quartals an die Redaktion zu richten, die bestrebt sein wird, solche gewissenhaft zu beantworten. Für briefliche Antwort ist der Frage Rückporto beizulegen.

---

Frage: Was ist eine Glisson'sche Schlinge? (Siehe Nr. 4/1941: „Der Rücken und seine Erkrankungen" von Dr. med. Rud. Schäfer, Zürich, Seite 3, 2. Alinea).

Antwort: Die Glisson'sche Schlinge (auch Glisson'sche Schwebe genannt) ist eine nach dem englischen Anatomen Francis Glisson (1597—1677), der Professor der Medizin und Anatomie an der Universität Cambridge war, sich jedoch später in London niederließ, benannte Vorrichtung zur Streckung der Wirbelsäule bei Bruch, tuberkulöser Erkrankung von Wirbeln, Skoliose, Kyphose und Lordose. Sie besteht aus ledernen Kopf- und Schultergurten, die an Kinn und Nacken, eventuell auch an den Schultern (unter den Armen) angreifen, mit Gegenzug an den Füßen. Die Streckung kann in vertikaler Haltung des Körpers, durch Aufhängen, oder in horizontaler Lage, im Bett, geschehen. Die Streckung der Wirbelsäule bewirkt ein Auseinanderziehen der einzelnen Wirbelkörper, leistet daher auch bei entzündlichen Prozessen zwischen einzelnen Wirbeln hervorragende Dienste. Nach Glisson ist auch die Kapsel der Leber benannt.

## Philippe FAVRE

29 janvier 1876 - 22 février 1942

La section de Genève vient d'éprouver une grande perte en la personne de son cher président Philippe Favre, qui pour raison de santé avait dû abandonner son activité il y a environ une année. La perte de sa dévouée épouse survenue en août dernier, l'avait durement frappé. Il présida encore notre assemblée générale annuelle du 28 avril 1941, puis partit à la montagne, d'où il redescendit au début de decembre. Il dût s'aliter un mois plus tard, hélas pour ne plus se relever; il s'est endormi paisiblement le 22 février.

La médecine intéressait beaucoup Philippe Favre, mais les circonstances ne lui permirent pas de s'y consacrer dès son jeune âge. Il fût d'abord un artisan habile, un maître dans son art. Mais la science médicale exerçant sur lui une attirance toute particulière, il suivit en 1911 le cours des Samaritains. Son activité dans ce groupement fût très grande, car elle lui valut les titres de membre honoraire et de membre vétéran de cette société.

En 1913-14 il fit des études de massothérapie, réalisant ainsi les aspirations qui lui tenaient au coeur. Philippe Favre a exercé la profession de praticien en massothérapie comme un sacerdoce, il en avait une haute coception, tant au point de vue moral qu'au point de vue technique, ce qui le poussa en 1917 à réunir ses collègues en une assemblée où, avec une conviction persuasive il exposa les multiples et urgentes réformes propres à rehausser notre niveau professionnel. Ainsi fût fondée le Ier septembre 1917 l'Association des masseurs et masseuses du canton de Genève dont Mr. Favre, l'initiateur, fû élu président, charge qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Sans aucune exagération on peut dire que tout le travail accompli par l'Association des masseurs de Genève l'a été par son président. Doué d'un esprit méthodique, d'une volonté de fer, il se donna tout entier au programme qu'il s'était tracé.

En 1918, il obtint du Département de Justice et Police que fût nommé un jury chargé de faire subir des examens aux candidats à notre professions, il obtint gain de cause, et fût lui même membre de ce jury du Ier janvier 1918 à fin décembre 1924.

En 1918 également, Philippe Favre adressa au Département de Justice et Police une demande d'introduction de notre profession dans la loi sur l'exercice de la médecine, cette loi devant être revisé à la demande des médecins. En 1921, fût nommée une commission extra parlementaire, où notre président représentait notre Association; les travaux de cette commission aboutirent en 1926 à l'entrée en vigueur de la loi dans laquelle notre profession fût introduite.

L'enseignement officiel de la massothérapie fût une des grandes préoccupations de Philippe Favre, il l'avait déjà prévu en 1918, sitôt après la fondation de l'Association. En 1924 il présenta au Département un premier projet d'enseignement officiel, qu'il soumit à nouveau deux ans plus tard. Avec l'inlassable persévérance qui le caractérisait, notre président échangea à ce sujet avec a la Commission de surveillance et le Département une longue correspondance. En 1929 la commission de surveillance médicale donna suite à notre projet et en 1936, grâce au bienveillant appui de Mrs. le Professeur Besse et le Docteur Walthard a été institué un enseignement officiel à l'Institut de Physiothérapie. Mr. Favre obtint que les praticiens autorisés anterieurement puissent suivre à l'Institut un cours de perfectionnement.

Philippe Favre qui avait horreur du charlatanisme lutta avec une énergie farouche contre tout ce qui était pratique illégale ou amorale de notre profession.

La question des tarifs tint une grande place dans ses préoccupations. Lui, qui ne concevait qu'un travail scrupuleusement exécuté, prétendait avec raison en recevoir une équitable rétribution. Il présenta à l'Assemblée générale de la Fédération, le 17 octobre 1926, un projet pour la revision des tarifs conclus avec la Caisse Nationale en 1923. Mais celle-ci ne voulut pas donner suite à la proposition de notre président.

En 1925, Philippe Favre demanda l'affiliation de notre groupement à la Fédération suisse des masseurs. L'Assemblée des Délégués du 28 février 1926 vota notre admission et notre président fût accueilli avec enthousiasme à l'Assemblée générale de la Fédération le 17 octobre 1926.

Son dévouement désinteressé à notre cause lui valut le titre de membre d'honneur de la Fédération suisse, titre qui lui fût décerné à l'Assemblée des Délégués du 23 mars 1941. La section de Genève avait envisagé de fêter l'honorariat de son président, malheureusement la santé de celui qui n'est plus nous obligea à différer cette manifestation et son départ ne nous permit pas non plus de lui conférer le titre de président d'honneur de notre section.

Nous garderons à Philippe Favre un souvenir affectueux et reconnaissant pour tout le travail qu'il a accompli pour nous avec tant de zèle et d'abnégation.

Mr. Bianchi, président de la section du Tessin et ami inséparable de notre président aux Assemblées des Délégués avait adressé un touchant message à l'occasion des derniers devoirs rendus à notre cher président.

De l'ultime adieu adressé par notre président central Mr. Leibacher à Philippe Favre, nous relevons ces paroles qui résument si bien ce qu'il a été pour nous tous: „Avec notre collègue Favre, notre Association professionelle perd une de ses personnalités les plus caractéristiques. Avec ses grandes connaissances des choses, son zèle, avec sa conscience scrupuleuse, sa logique sagace son oeuvre subsiste et nous garderons de lui un souvenir vivant et ému."

A Mademoiselle Favre, notre collègues nous présentons l'expression de notre sincère et affectueuse sympathie.

## Le dernier adieu et les derniers honneurs à Philippe Favre

du comité central

Comme président central de la Fédération suisse des praticiens en Masso-Physiothérapie j'ai le triste devoir d'adresser un dernier adieu et de rendre les derniers honneurs à un de nos membres les plus actifs et les plus dévoués de notre organisation professionelle, notre chèr collègue Philippe Favre. Notre collègue Favre était membre fondateur de la section de Genève et dès le début son président. Aux assemblées suisses des délégués, qu'il ne manquait jamais; son visage aux traits spirituels accentués était familier à tous. Il était un orateur brillant et plein de tempérament et un ardent défenseur de ses idées. Nous avions parfois des difficultées à accorder nos opinions opposées sur une base médiane. Mais nous avions les mêmes intérêts et le même but et nous nous entendions mieux d'année en année. Il s'établit tout naturellement une amitié sincère entre nous. Quant à l'appréciation de son travail, je dois dire que notre collègue Favre a accompli une grande tâche.

Il ne tenait pas seulement des conférences intéressantes, mais grâce à son initiative, la formation professionelle, dans le canton de Genève, est devenue exemplaire et la concurrence inférieure a été éliminée pour l'avenir. Ses lettres manuscrites au comité central, étaient vraiment des modèles en leur genre. En reconnaissance de ses grands services, l'assemblée suisse des délégués du 23 mars 1941 le nomma membre d'honneur. Nous n'aurions pas pu lui préparer une plus grande joie. Ses yeux brillaient et il me serra alors fortement la main. Malheureusement cela devait être sa dernière assemblée. A notre profond regrèt il n'a pu prendre part au congrès suivant de notre fédération à Zurich, ressantant déjà le commencement de sa maladie. A cette époque il perdit aussi sa chère épouse. Malgré que nous ayons été tenu au courant de sa maladie, la nouvelle de son décès nous a surpris. Avec notre collègue Favre notre association professionelle perd une de ses personalités les plus caractéristiques. Avec ses grandes connaissances des choses, son zèle, avec sa conscience scrupuleuse, sa logique sagace, son oeuvre subsiste, nous garderons de lui un souvenir vivant et ému.

Otto Leibacher, Président central.

## Rapport de l'assemblée des délégués du 8 mars 1942, à Olten

20 Délégués et 5 membres du Comité central sont présents. Après les habituelles paroles de bienvenue adressées par le Président central et la lecture du Procès-Verbal de la dernière assemblée, le rapport annuel du Président central, de la trésorière, malheureusement absente pour cause de maladie, du bureau de placement et de la rédaction sont approuvés et le travail des rapporteurs chaleureusement remercié. Le bilan de la caisse centrale solde au 31 décembre par un actif de Frs. 2594.50, ce qui représente une augmentation de Frs. 867.70 sur l'année précédente. Le fonds d'entraide Gottfried Weser se monte à Frs. 435.40.

Comme vérificatrice des comptes est élue Mlle. Wölflé de Zurich en remplacement de Mme. Kahl, sortant de charge.

Au sujet des frais de la Journée de la fédération, il a été pris la décision de principe que la partie instructive, soit: conférences, démonstrations, etc. sera assumée par le Comité central et les autres frais par la section organisatrice.

Mr. Leibacher, président central, rapporte au sujet des négociations entreprises avec l'office fédéral du contrôle des prix et qui, malheureusement n'ont donné aucun résultat jusqu'ici. Le Comité central est chargé de les poursuivre, en collaboration avec Mr. Gstalter, de Berne. Il semble que dans un temps peu éloigné une heureuse solution permette un relèvement de nos tarifs. Dans cette affaire, le Comité central a fait tout ce qui était en son pouvoir, Mr. Leibacher, président central, et notre collège Gstalter se sont donnés beaucoup de peine et méritent toute notre reconnaissance.